

# Valider un enseignement à l'Unité de musicologie : informations pratiques

Version du 26 janvier 2026

## Table des matières

L'examen écrit (modules BA6b et MA2) : ce qu'il faut savoir .....	2
Modalités de la préparation .....	2
Modalités de l'examen .....	2
Structure de l'essai .....	2
L'examen oral (modules BA5b, MA1, MA3) : ce qu'il faut savoir.....	3
Conditions préalables.....	3
Contenu du dossier.....	3
Délai de remise du dossier .....	3
Modalités de l'examen .....	3
Structure de la présentation .....	3
L'attestation : ce qu'il faut savoir .....	4
Contenu .....	4
Utilisation de l'intelligence artificielle .....	4
Délai de soumission et validation .....	5
Structure .....	5
Bibliographie .....	7
Le mémoire de master : ce qu'il faut savoir .....	7
Contenu .....	7
Supervision individuelle.....	7
Colloque des mémorant-es .....	8
Inscription.....	8
Archive ouverte .....	8
Guide pour la bibliographie .....	9

## L'examen écrit (modules BA6b et MA2) : ce qu'il faut savoir

Au sein de l'Unité de musicologie, l'examen écrit est réalisé en relation avec un enseignement (séminaire, cours magistral ou autre). Il prend la forme d'un **texte argumentatif** (« **essai** ») **écrit à la main, sur table**, pendant une durée maximale de 6h (BA6b) ou de 8h (MA2).

### Modalités de la préparation

L'étudiant-e doit identifier un domaine d'étude en rapport direct avec la thématique de l'enseignement qu'elle/il aimerait approfondir. L'étudiant-e propose une ou plusieurs possibilités à l'enseignant-e pour validation. Une fois son domaine d'étude identifié et validé, l'étudiant-e prépare l'examen de façon autonome par des lectures, écoutes et analyses qui lui permettront de devenir familier-ère de la matière et de mobiliser ses connaissances en situation d'examen.

⚠ *Remarque 1* : Un enseignement traite d'une *thématique* (par exemple : « Emprunt et citation dans l'histoire de la musique ») dont l'étudiant-e approfondira un *domaine* (par exemple : « Les techniques d'arrangement depuis le 19<sup>e</sup> siècle » ou « Emprunt et citation dans la musique néoclassique »). L'enseignant-e lui donnera un *sujet* au cœur du domaine étudié (par exemple : « Arranger, est-ce simplifier ? » ou « L'art de la référence musicale chez Stravinsky »).

⚠ *Remarque 2* : Pour cadrer la préparation, l'enseignant-e peut demander que l'étudiant-e constitue un dossier, contenant typiquement : un descriptif d'environ une demi-page démontrant une connaissance du domaine choisi ; une bibliographie ; des priorités de lecture et d'écoute. Ce document, qui ne fait pas l'objet de l'évaluation, doit être remis à une date définie avec l'enseignant-e au cours du semestre.

### Modalités de l'examen

Sur la base du dossier, l'enseignant-e proposera un ou deux sujets à traiter que l'étudiant-e découvrira le jour de l'examen. Ces sujets peuvent se présenter sous la forme d'énoncés ou de questions. Si deux sujets sont proposés, l'étudiant-e en choisit un qu'elle/il traitera dans l'essai.

Le jour de l'examen, l'étudiant-e peut avoir accès à certaines ressources dont le contenu et la forme auront été **discutés en amont avec l'enseignant-e**.

Par ex., le professeur Donin autorise la présence de 10 pages de notes personnelles (sous forme imprimée sur papier) le jour de l'examen et il le précise sur la donnée remise à l'étudiant-e.

Par ex., le professeur Riedo insère souvent des copies de partitions dans la donnée d'examen.

### Structure de l'essai

Dans **une brève introduction**, l'étudiant-e présente le thème et la problématique sélectionnée qui en découle.

La **partie principale** est composée de plusieurs paragraphes qui forment un discours clair et cohérent. L'étudiant-e y expose ses arguments en se référant à la bibliographie du dossier et aux ressources accordées par l'enseignant-e. Elle/il y fait dialoguer les auteur-ices (croisement des sources) pour fonder la pertinence de sa démonstration.

Dans la **conclusion**, l'étudiant-e synthétise les points clés de son texte et répond à la problématique sélectionnée. C'est aussi la section où l'étudiant-e peut brièvement mentionner des questions connexes à son sujet qui pourraient être abordées dans des recherches futures.

## **L'examen oral (modules BA5b, MA1, MA3) : ce qu'il faut savoir**

Au sein de l'Unité de musicologie, l'examen oral est centré sur une **présentation** réalisée par l'étudiant-e en relation avec un enseignement (séminaire, cours magistral ou autre), devant un jury généralement composé de deux membres du corps enseignant.

### **Conditions préalables**

L'étudiant-e constitue un **dossier contenant une bibliographie et une brève introduction** à son sujet (voir ci-dessous). Ce document, qui ne fait pas l'objet de l'évaluation mais permet au jury de la préparer, doit être transmis à l'enseignant-e à une date convenue avec elle/lui. L'enseignant-e peut refuser le dossier s'il est jugé non conforme (bibliographie inconséquente, introduction non pertinente, pièce manquante) et en informer le jury.

### **Contenu du dossier**

Le sujet de l'essai est convenu avec l'enseignant-e et est en rapport avec le cours ou le séminaire suivi.

Le dossier doit contenir un texte introductif d'environ une demi-page démontrant une connaissance du sujet choisi et présentant la ou les questions de problématique qui seront traitées lors de l'examen. Il est accompagné d'une bibliographie constituée d'ouvrages de références.

La bibliographie du dossier contient **au moins 5 publications** de nature diverse (monographies, ouvrages collectifs, articles, références électroniques, etc.), présentées par ordre alphabétique. Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les normes bibliographiques telles qu'elles sont enseignées dans le séminaire *Introduction à la recherche musicologique* (module BA1).

### **Délai de remise du dossier**

Le dossier doit être remis dans le courant du semestre à une date à fixer avec l'enseignant-e, mais **au plus tard 2 semaines** avant la date de l'examen.

### **Modalités de l'examen**

Sur la base de ce dossier, l'étudiant-e devra préparer une présentation orale répondant à une problématique qui découle de ses recherches.

L'examen est constitué de deux parties :

- 30 minutes de présentation de l'étudiant-e à l'aide du support de son choix (Power point, images, textes, etc.)
- 30 minutes de discussion lors desquelles l'étudiant-e répond aux questions du jury

### **Structure de la présentation**

Dans **une brève introduction**, l'étudiant-e présente le thème et la problématique qui en découle au jury. L'étudiant-e expose également le plan de sa présentation.

**La partie principale** expose les arguments. L'étudiant-e construit un discours clair et cohérent en se référant à la bibliographie de son dossier. Elle/il y fait dialoguer les auteur-es (croisement des sources) pour fonder la pertinence de sa démonstration.

Dans **la conclusion**, l'étudiant-e synthétise brièvement les points clés de sa présentation et répond à sa problématique. C'est la section où l'étudiant-e peut donner son avis personnel et brièvement mentionner des questions connexes à son sujet qui pourraient être abordées dans des recherches futures.

Lors de **la discussion** avec le jury, l'étudiant-e doit mobiliser ses connaissances sur son sujet pour répondre aux questions et, ainsi, démontrer qu'elle/il maîtrise son sujet.

## **L'attestation : ce qu'il faut savoir**

Une attestation est un **travail personnel de recherche** réalisé en relation avec un enseignement (séminaire, cours magistral ou autre). Sa nature et son format sont définis par l'enseignant-e lors des premières séances : par exemple un texte, une présentation orale, une production sonore ou audiovisuelle, un ou plusieurs article(s) en ligne pour le *Dictionnaire de la musique en Suisse*, etc.

Au sein de l'Unité de musicologie, le format d'attestation le plus courant est un **texte** comprenant au total entre **15'000 et 30'000 signes** (espaces compris, hors bibliographie), obéissant aux usages de la recherche scientifique en musicologie. Le présent document précise les attentes pour ce type d'écrit.

⚠ *Remarque 1* : La réalisation d'un travail d'attestation n'est pas requise si l'enseignement est déjà validé par un examen.

⚠ *Remarque 2* : L'enseignant-e peut spécifier ou moduler les exigences ci-dessous. Vérifiez toujours que vous avez bien pris en compte les consignes fixées par l'enseignant-e.

Les étudiant-es s'inscrivent en ligne pour les attestations, de la même manière qu'elles/ils le font pour les examens, en choisissant le mode d'évaluation « ATT » (attestation).

⚠ L'étudiant-e doit se réinscrire pour valider l'attestation si elle/il ne l'a pas passée au semestre pour lequel elle/il s'était inscrit-e la première fois.

### **Contenu**

Le sujet de l'attestation est convenu avec l'enseignant-e et est en rapport avec le cours ou le séminaire suivi.

### **Utilisation de l'intelligence artificielle**

Les travaux réalisés dans le cadre d'une formation académique, tout comme ceux produits par les chercheur-es professionnel-les, doivent refléter une démarche intellectuelle authentique, appuyée sur des sources variées, aussi bien en ligne que hors ligne.

L'usage de l'IAG (intelligence artificielle générative) est possible mais il doit être strictement encadré afin de garantir que les compétences des étudiant-es soient évaluées de manière juste et rigoureuse. Toute utilisation de ces outils doit être transparente, clairement référencée et ne pas masquer compétences et lacunes personnelles. Toute omission de source ou usage non déclaré de l'intelligence artificielle constitue une fraude passible de sanctions.

Les étudiant-es sont tenu-es de documenter et de déclarer leur usage éventuel de l'intelligence artificielle au sein du travail d'attestation au moyen du formulaire de déclaration d'intégrité scientifique ([page 6](#)), qui est à joindre, complété et signé, dans le même fichier que l'attestation. Pour un rappel des principes généraux de bon usage des intelligences artificielles en application au sein de l'Université de Genève, voir le [guide du référencement édité par la Bibliothèque de l'Unige](#) ainsi que le [positionnement du Rectorat](#) sur le sujet (mis à jour à chaque fois que les évolutions technologiques le nécessitent).

## Délai de soumission et validation

Pour qu'un enseignement puisse être validé au semestre de printemps 2026, l'attestation doit être remise à l'enseignant-e avant le **mardi 26 mai 2026**. Les attestations remises après cette date seront validées **à la session d'examens suivante**. Elles seront acceptées jusqu'à une année après la dernière séance de l'enseignement qu'elles valident. Après cette date, l'enseignement ne pourra plus être validé et un nouvel enseignement devra être suivi.

Après remise de l'attestation, l'enseignant-e informe l'étudiant-e de son évaluation par écrit. Des modifications peuvent être demandées : celles-ci doivent être signalées de manière claire par l'étudiant-e dans la nouvelle version de son attestation (par exemple en les surlignant en rouge). L'enseignant-e peut indiquer à l'étudiant-e une nouvelle date limite de remise afin que le travail d'attestation puisse être validé pour la session d'examen en cours. En cas de remise après cette date, l'attestation sera validée pour la session suivante.

**⚠** Un travail non validé ne compte pas comme une tentative ; il n'y a donc pas d'échec définitif après 3 sessions d'examen sans validation du travail d'attestation. Cependant, l'étudiant-e pourrait alors être amené-e à suivre un nouveau cours, conformément à la pratique en vigueur à la Faculté des lettres selon laquelle un travail d'attestation doit être remis au plus tard un an après la fin du séminaire en question.

## Structure

La **page de titre** contient les informations suivantes : le titre de l'attestation, votre nom, le titre du cours et le nom de l'enseignant-e ainsi que la date de remise.

La **table des matières** contient les titres des chapitres numérotés avec les numéros de page correspondants.

Dans une **brève introduction**, vous présentez le thème et la/les question(s) de recherche que vous abordez dans votre travail. Dans cette partie, vous pouvez également vous exprimer sur la raison motivant l'approche choisie (manque de littérature scientifique, nouvel éclairage, etc.).

La **partie principale** est composée de plusieurs sous-chapitres. Vous y explorez votre question, introduisez des arguments/preuves permettant d'y répondre et soutenez votre propos en référant à des publications scientifiques, qui doivent être citées selon les formats décrits ci-dessous. Si

le travail est centré sur une étude de cas, vous introduisez également votre méthodologie, vos données, vos résultats et la façon dont ils recourent/complètent/infirment la littérature existante.

Dans **la conclusion**, vous synthétisez brièvement les points clés de votre travail et répondez à votre/vos question(s). C'est également l'endroit où vous pouvez donner votre avis personnel et brièvement mentionner des questions connexes à votre sujet qui pourraient être abordées dans des recherches futures.

La dernière partie de l'attestation est **la bibliographie** (voir ci-dessous), dans laquelle sont nommées toutes les publications auxquelles vous recourez dans votre texte.

Enfin, votre attestation doit être accompagnée (à la fin de votre document d'attestation ou bien, en cas de format non textuel, sous forme d'annexe) d'une déclaration signée et datée par vous :

### **Déclaration d'intégrité scientifique**

Par ma signature, j'atteste avoir conçu et rédigé individuellement ce travail écrit et n'avoir utilisé que les sources et moyens autorisés. J'atteste également avoir mentionné comme telles les citations et paraphrases.

J'ai pris note qu'un comportement scientifique délictueux (notamment le plagiat et le *ghostwriting*) peut être sanctionné par un échec.

Je précise ci-dessous mon usage éventuel d'outils d'intelligence artificielle générative :

Je n'ai pas eu recours à un outil d'IAG pendant la préparation ni la rédaction de ce travail écrit d'attestation

J'ai eu recours à un ou des outil(s) d'IAG pendant les recherches préparatoires à ce travail écrit d'attestation :

*Programme(s) utilisé(s) et date(s) d'utilisation : ...*

*Liste de vos prompts :*

- ...
- ...
- 

J'ai eu recours à un ou des outil(s) d'IAG pendant la rédaction (pouvant inclure de la traduction) et la mise en forme de ce travail écrit d'attestation :

*Programme(s) utilisé(s) et date(s) d'utilisation : ...*

*Liste de vos prompts :*

- ...
- ...
- 

En cas d'usage d'un outil d'IAG : j'ai conservé une copie de mes prompts et des réponses apportées par le(s) programme(s) et je les fournirai à l'enseignant-e sur sa demande.

Lieu :

Date :

Nom de l'étudiant-e :

Signature :

## Bibliographie

La bibliographie contient **au moins 10 publications** de nature diverse (monographies, ouvrages collectifs, articles, références électroniques, etc.), présentées par ordre alphabétique. Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les normes bibliographiques telles qu'elles sont enseignées dans le séminaire *Introduction à la recherche musicologique* (module BA1).

## Le mémoire de master : ce qu'il faut savoir

### Contenu

Le mémoire de master est un travail de recherche d'environ 90 pages (180'000 signes hors bibliographie), en français, sur un sujet choisi par l'étudiant-e en accord avec son/sa directeur-ice. À ce décompte peuvent s'ajouter des annexes (extraits musicaux, documents iconographiques, schémas, transcriptions d'entretiens, autres enregistrements, etc.) servant d'illustration et d'appui aux arguments développés dans le travail.

L'objectif du mémoire est de démontrer que la/le candidat-e au master maîtrise les méthodes de recherche propres au domaine d'études. La rédaction et la présentation du texte doivent répondre à des critères scientifiques (formulation d'une problématique, argumentation critique, organisation des idées, clarté de la structure, langue, mise en page, etc.). Les informations données dans le présent document sur les attestations, principalement en ce qui concerne [l'utilisation de l'intelligence artificielle](#) et la déclaration d'intégrité scientifique ([page 6](#)), sont également valables pour le mémoire. Bien qu'il soit conseillé de suivre les [normes bibliographiques](#) de l'Unité de musicologie, ceci n'est pas strictement obligatoire pour le mémoire de master, du moment que la norme suivie par l'étudiant-e est cohérente.

### Supervision individuelle

Pour la réalisation de son mémoire, l'étudiant-e est supervisé par un-e professeur-e, ou un-e chargé-e d'enseignement/de cours (possible après dérogation), qu'elle/il contacte et auquel/à laquelle elle/il propose un sujet. Une fois le sujet accepté, la supervision prend la forme de plusieurs rencontres entre l'étudiant-e et le/la directeur-ice au fur et à mesure de la rédaction du mémoire.

L'étudiant-e s'engage à :

- se rendre disponible pour le nombre de séances de supervision convenues avec son/sa directeur-ice, et y assister en s'y étant adéquatement préparé-e ;
- prendre en compte les remarques de son/sa directeur-ice et réviser son texte en conséquence ;
- faire preuve d'autonomie et de responsabilité dans la conduite du travail.

En contrepartie, le/la directeur-ice s'engage à :

- se rendre disponible pour le nombre de séances convenues avec l'étudiant-e ;
- lire les passages transmis par l'étudiant-e et fournir un retour sur ces derniers ;
- orienter l'étudiant-e vers l'encadrant-e des masterant-es en cas de questions générales ou de difficultés pratiques dans la réalisation du travail (voir ci-dessous).

## **Colloque des mémorant-es**

En plus de la supervision assurée par le/la directeur-ice du mémoire, les masterant-es bénéficient d'un encadrement collectif assuré par Laure Spaltenstein (laure.spaltenstein@unige.ch). Les modalités de cet encadrement sont définies lors de la première séance en fonction des souhaits et besoins des participant-es.

La participation aux activités d'encadrement est obligatoire pour les masterant-es lors de l'année académique où elles/ils prévoient de rendre leur mémoire.

## **Inscription**

L'étudiant-e doit procéder à une inscription au début du semestre auquel elle/il prévoit de rendre et soutenir son mémoire. L'inscription à la soutenance est soumise aux mêmes délais que les autres examens organisés par la Faculté des lettres. Ainsi, un mémoire qui sera soutenu à la fin du semestre de printemps devra avoir été préalablement enregistré en février-mars pour la session d'examens de mai-juin. Pour ce faire, l'étudiant-e se rend au Service des examens (Bastions, aile Jura) et remplit un formulaire papier. Une attestation lui est alors remise. Cette dernière doit ultérieurement être transmise au/à la directeur-ice du mémoire pour que la soutenance puisse avoir lieu.

## **Du rendu à la soutenance**

Au terme de la rédaction, il est conseillé de fournir une version préliminaire complète du travail au/à la directeur-ice, afin de permettre des corrections et ajustements avant la soumission et l'examen final. Une fois rendu, le mémoire fait l'objet d'une soutenance publique d'environ 45 à 60 minutes. Cette dernière se déroule comme suit :

- Présentation de l'étudiant-e (avec ou sans support) axée sur les apports principaux du travail et fournissant des informations complémentaires (12-15 min.)
- Retours du jury et discussion (env. 30 min.)
- Délibération finale (en l'absence du/de la candidat-e) (env. 5 min.)

La date de la soutenance est convenue d'accord avec le/la directeur-ice, qui détermine si le travail peut être présenté, et est conditionnée par l'inscription préalable auprès du Service des examens (voir ci-dessus).

## **Archive ouverte**

Sur proposition du jury, et si le mémoire reçoit une note finale égale ou supérieure à 5.5, l'étudiant-e peut déposer ce dernier dans l'Archive ouverte de l'Université afin de permettre sa consultation. La procédure est réalisée via un formulaire en ligne (<https://archive-ouverte.unige.ch>), dans lequel une autorisation de dépôt (préalablement fournie par le Service des examens) doit être transmise.

# Guide pour la bibliographie

## I. Monographie ou ouvrage co-rédigé

Cette catégorie comprend les ouvrages dont **l'intégralité du contenu** est attribuée à un ou plusieurs auteur-es. Ces textes sont distingués des ouvrages collectifs, dont chaque chapitre est assigné à un-e auteur-e différent-e.

NOM, Prénom. *Titre du livre : Sous-titre*. Lieu, éditeur commercial, année.

### Exemples :

LA GORCE, Jérôme de. *Jean-Baptiste Lully*. Paris, Fayard, 2002.

CARON, Jean-Luc ; Gérard Denizeau. *Camille Saint-Saëns*. Paris, Bleu nuit, 2014.

## II. Ouvrage collectif

Un ouvrage collectif rassemble **plusieurs chapitres rédigés par différent-es auteur-es** et édités collectivement par l'un-e d'eux/elles, qui assure la cohérence de l'ensemble. Dans le cas où l'on ne renvoie pas à un chapitre en particulier, on référence un tel ouvrage de la manière suivante :

NOM, Prénom (éd./dir.). *Titre du livre : Sous-titre*. Lieu, éditeur commercial, date.

### Exemples :

RADICE, Mark A. (éd.). *Opera in context : Essays on historical staging from the late Renaissance to the time of Puccini*. Portland, Amadeus Press, 1998.

FAUQUET, Joël-Marie (dir.). *Dictionnaire de la musique en France au XIXe siècle*. Paris, Fayard, 2003.

## III. Chapitre tiré d'un ouvrage collectif

Si l'on ne renvoie pas à l'entier d'un ouvrage collectif (voir II.), mais à un seul chapitre, on appliquera le format ci-dessous, qui permet d'identifier la section référencée et son auteur-e :

NOM, Prénom. "Titre du chapitre". In *Titre de l'ouvrage : Sous-titre*, éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date, pp. x-y.

Il s'agit d'ailleurs du format à employer lorsqu'on référence une entrée encyclopédique issue d'un ouvrage physique et dont chaque article est rédigé par un-e auteur-e différent-e (la version papier du *Grove*, par exemple).

## Exemples :

STAHURA, Mark. "Handel's Haymarket theatre". In *Opera in context : Essays on historical staging from the late Renaissance to the time of Puccini*, éd. M. A. Radice. Portland, Amadeus Press, 1998, pp. 95-110.

COWART, Georgia. "Audiences". In *The Oxford Handbook of Opera*, éd. H. M. Greenwald. Oxford, Oxford University Press, 2014, pp. 667-685.

## IV. Article tiré d'une revue

A la différence d'un ouvrage collectif, lorsqu'on référence un article tiré d'une revue, l'éditeur commercial, le lieu, et le/la responsable éditorial-e ne sont pas mentionnés. Le titre de la revue n'est pas précédé de "in".

NOM, Prénom. "Titre de l'article". *Titre de la revue*, vol. X.Y [numéro de volume.numéro de série] (date), pp. x-y.

## Exemples :

CARTER, Tim. "On the composition and performance of Caccini's *Le nuove musiche* (1602)". *Early Music*, vol. 12.2 (1984), pp. 208-217.

KUTER, Lois. "Clarinettes et anciennes danses populaires du Trégor". *Ethnomusicology*, vol. 36.2 (1992), p. 278.

## V. Mémoire ou thèse

Un mémoire/une thèse est un travail de recherche mené par un-e étudiant-e pour l'obtention d'un master/doctorat. Si le texte n'a pas été publié chez un éditeur, il est référencé comme suit. S'il a été publié, il compte comme une monographie (voir plus haut).

NOM, Prénom. *Titre du livre : Sous-titre* [mémoire/thèse de doctorat]. Lieu, nom de l'institution, année.

## Exemple :

VALLAT, Luc. *De l'inertie des formes fixes à l'écriture libre : Structures des chansons françaises dans la "génération de 1528"* [thèse de doctorat]. Berne, Universität Bern, 2022.

## VI. Références électroniques

Les références électroniques sont généralement des articles de revue ou d'encyclopédie publiés en ligne.

NOM, Prénom. "Titre de l'article". *Titre du document électronique*, date [si disponible], <URL> (consulté le [date]).

### Exemples :

PALISCA, Claude V. "Zarlino, Gioseffo". *Grove Music Online*, 2001, <<http://www.oxfordmusiconline.com/subscriber/article/grove/music/30858>> (consulté le 10.11.2015).

ROSOW, Lois. "Lully's musical architecture : Acte IV of Persée". *Journal of seventeenth-century music*, vol. 10.1 (2004), <<http://www.sscm-jscm.org/v10/no1/rosow.html>> (consulté le 10.11.2015).

Comme l'indique la deuxième référence, il arrive que certains articles soient exclusivement publiés en ligne. On applique alors le format ci-dessus, qui est une hybridation entre celui d'une revue et celui d'une référence électronique : comme pour une revue, on mentionne le volume et la série, mais on indique également l'adresse électronique à laquelle le document est accessible.

On peut aussi référencer un site ou une page web.

AUTEUR ou ORGANISME. *Titre du site ou de la page*, date [si disponible], <URL> (consulté le [date]).

### Exemple :

PRESENCE COMPOSITRICES. *Nos objectifs*, <<https://www.presencecompositrices.com/nous-decouvrir/nos-objectifs/>> (consulté le 26.01.2026)

## VII. Partitions et sources sonores

### A. Partitions

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date.

### Exemples :

SCOLARI, Henri. *Variations proportionnelles pour clarinette sib solo*. Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, 1999.

ROSSINI, Gioacchino. *Petite messe solennelle*. Ed. P. B. Brauner, P. Gossett, réd. pour piano A. Köhs. Kassel, Bärenreiter, 2010.

Comme l'illustre le second exemple, on peut également mentionner l'auteur-e d'un arrangement ou d'une réduction pour piano à la suite de l'éditeur-trice.

## **B. Discographie**

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Interprète(s) (instrument). Lieu, label discographique, date, numéro discographique.

### **Exemples :**

FAURÉ, Gabriel. *Sonates pour violon & piano*. Anne Queffélec (piano), Pierre Amoyal (violon). Paris, Erato, 1979, STU 71195.

ROSSINI, Gioacchino, *Petite messe solennelle*. RIAS-Kammerchor, Marcus Creed (direction). Arles, Harmonia Mundi, 2001, HMC 901724.

## **VIII. Documents anciens**

Il convient de distinguer plusieurs catégories de documents dits anciens : les manuscrits, les imprimés historiques et les fac-similés. Ces derniers désignent de nouvelles éditions de documents historiques conservant la mise en page, le format et le contenu originaux. Les fac-similés sont à distinguer des rééditions, qui sont généralement des traductions et/ou éditions critiques de documents anciens. Le format et le contenu de ces dernières diffèrent donc des documents historiques originaux.

### **A. Manuscrits**

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Lieu de conservation, MS [= manuscrit] cote.

### **Exemple :**

MACHAUT, Guillaume de. *Poésies*. Bibliothèque nationale de France, MS Français 1584.

### **B. Imprimés**

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Lieu, éditeur commercial, date. Lieu de conservation, cote.

### **Exemple :**

MONTEVERDI, Claudio. *L'Orfeo : Favola in musica rappresentata in Mantova l'anno 1607*. Venise, Ricciardo Amadino, 1609. I-MOe, Mus. D. 249.

### C. Fac-similés

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre* (lieu, éditeur commercial, date de l'édition originale). Éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date.

#### Exemple :

MONTEVERDI, Claudio. *L'Orfeo : Favola in musica* (Venise, Ricciardo Amadino, 1609). Ed. E. Schmierer. Laaber, Laaber-Verlag, 1998.

### D. Éditions ultérieures (mais pas fac-similés)

NOM, Prénom. *Titre de l'œuvre*. Éditeur-trice(s) scientifique(s). Lieu, éditeur commercial, date.

#### Exemple :

ORESME, Nicole. *Tractatus de configurationibus qualitatum et motuum*. Ed. et trad. M. Clagett. Madison, University of Wisconsin Press, 1968.

## IX. Presse écrite

La presse écrite peut généralement être consultée en format imprimé ou en ligne. Un format différent s'applique selon le mode de consultation.

NOM, Prénom. "Titre de l'article". *Titre du journal*, date, pp. x-y.

NOM, Prénom. "Titre de l'article". *Titre du journal*, date, <URL> (consulté le [date]).

#### Exemples :

DALLA TORRE, Célia. "Programmation, les coulisses". *Le Courrier*, 23-25 janvier 2026, p. 19-20.

POINSEAU, Nicolas. "Mel Bonis, la compositrice qui est devenue une classique". *Tribune de Genève*, 22 août 2025, <<https://www.tdg.ch/jardins-musicaux-de-cernier-mel-bonis-au-cur-dun-recital-919713653705>> (consulté le 26.01.2026).

## X. Autres médias

En fonction du médium, on adaptera les formats ci-dessous, tout en prêtant attention à la cohérence avec les autres types de références dans la nature et l'ordre des informations données.

## A. Films

NOM, Prénom (réal.). *Titre du film : Sous-titre*. Société(s) de distribution, année.

### Exemple :

VILLENEUVE, Denis (réal.). *Arrival*. Paramount Pictures, 2016.

## B. Jeux vidéo

*Titre du jeu: Sous-titre* [plateforme]. Développeur(s), distributeur(s), année.

### Exemple :

*Life Is Strange 2* [Windows]. Dontnod Entertainment, Square Enix, 2018.

## C. Vidéos en ligne

NOM, prénom. “Titre”. *Plateforme*, mis en ligne par [nom/pseudonyme], date, <URL> (consulté le [date]).

### Exemple :

ZEQIRI, Dafina. “Dafina Zeqiri ft. Mc Kresha - LUJ (Official Video)”. *YouTube*, mis en ligne par Dafina Zeqiri, 22 février 2024, <<https://www.youtube.com/watch?v=TYk9ZofJzX4>> (consulté le 18.06.2024).

## D. Émissions radio/télévisées

“Titre du programme”. *Titre de la série*. Animé par [prénom + nom], société de production, date, <URL> (consulté le [date]).

### Exemple :

“Une philosophie de l’opéra avec Maud Pouradier”. *L’heure philo*. Animé par Patricia Martin, France Inter, 5 avril 2024, <<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-heure-philos/l-heure-philos-du-vendredi-05-avril-2024-8755200>> (consulté le 18.06.2024).

## Assembler la bibliographie

Une fois les références bibliographiques rédigées, on les classe en deux sections distinctes : les sources primaires (s'il y en a) et la littérature scientifique (ou sources secondaires). Les entrées de chaque section sont ensuite classées dans l'ordre alphabétique, en fonction du nom de famille de l'auteur-e. Voici ce à quoi ressemblerait une (brève) bibliographie complète :

### Sources primaires

ANONYME. *Forbidden rites : A necromancer's manual of the fifteenth century*. Ed. et trad. R. Kieckhefer. Sutton, Thrupp, 1997.

BATH, Adelard of. *Conversations with his nephew*. Ed. et trad. C. Burnett. Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

### Littérature secondaire

BURNETT, Charles. "Music and magnetism, from Abu Ma'shar to Kircher". In *Music and Esotericism*, éd. L. Wuidar. Leiden, Brill, 2010, pp. 13-22.

HEILMANN, Anja. *Boethius' Musiktheorie und das Quadrivium: Eine Einführung in den neuplatonischen Hintergrund von De institutione musica*. Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2007.

KLINGSHIRN, William E. "Isidore of Seville's taxonomy of magicians and diviners", *Traditio*, vol. 58 (2003), pp. 59-90, [http://www.jstor.org/stable/27832021?seq=1#page\\_scan\\_tab\\_contents](http://www.jstor.org/stable/27832021?seq=1#page_scan_tab_contents) (consulté le 21.05.2017).